



**COMPOSITION DES JURYS
UFR Sciences Humaines
Année universitaire 2023-2024**

Le Président de l'Université de Bourgogne

VU le Code de l'Education, notamment article L. 712-2 (5°) ;
VU l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de Licence, de Licence Professionnelle et de Master ;
VU les arrêtés du 18 avril 2017 et du 12 septembre 2022 accréditant l'Université de Bourgogne en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;
VU l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de Licence ;

VU la délibération du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne en date du 17 décembre 2014 prévoyant que les compétences relatives aux jurys d'examen sont exercées par les Directeurs des composantes ;
VU le Référentiel commun des études adopté par le Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne le 27 septembre 2022 ;

ARRETE

Article 1 :

Le jury de la **Licence Sciences Humaines et Sociales mention SOCIOLOGIE** est ainsi constitué pour **l'année universitaire 2023-2024** :

Licence 1	Licence 2	Licence 3
Présidente : Virginie DEJOUX	Président : Matthieu GATEAU	Président : Jean-Christophe MARCEL
Membres :	Membres :	Membres :
Philippe BLANC	Philippe BLANC	Philippe BLANC
Maryse GAIMARD	Virginie DEJOUX	Virginie DEJOUX
Matthieu GATEAU	Maryse GAIMARD	Charly DUMONT
Jean-Christophe MARCEL	Jean-Christophe MARCEL	Maryse GAIMARD
Hervé MARCHAL	Hervé MARCHAL	Matthieu GATEAU
Marielle POUSSOU-PLESSE	Charly DUMONT	Hervé MARCHAL
Charly DUMONT	Georges UBBIALI	Marielle POUSSOU-PLESSE
Georges UBBIALI		Georges UBBIALI

Article 2 :

La directrice de l'UFR est chargée de l'exécution et de la publication du présent arrêté par voie d'affichage papier dans l'enceinte de l'UFR Sciences Humaines et Sociales et sur le site internet de l'UFR Sciences Humaines et Sociales.

Fait à DIJON, le 25 octobre 2023

La Directrice de l'UFR Sciences Humaines et Sociales

Maryse GAIMARD

